

à l'étude des plus importantes questions ; et, lorsque M. Papineau présenta son bill sur l'instruction publique, il fit, disait le *Journal de Québec*, un de ces discours " d'une énergie et d'un patriotisme courageux qui font tressaillir les cœurs qui goûtent les grands sentiments et la véritable éloquence. " En outre, son discours sur le budget, qui fut prononcé peu de temps après, discours plein de chiffres et de renseignements statistiques, fit époque dans nos annales législatives. Il démontra que jusque alors, dans la répartition des deniers publics, le Haut-Canada avait eu la part du lion, que le Bas-Canada, et en particulier le district de Québec, avait été honteusement négligé. Il termina en disant que les habitants de la partie inférieure de la Province étaient las d'attendre, et qu'ils se réuniraient bientôt comme un seul homme pour réclamer constitutionnellement leurs droits méconnus ; et, " s'il le faut, dit-il, leurs mandataires qui sont au nombre de huit, pourront, par la suite, à l'exemple de certaines sections du pays, se lier ensemble pour ne soutenir qu'une administration disposée à leur rendre justice. Enfin, avant de m'asseoir, je répète que je voterai contre toute allocation pour améliorations publiques dans le Haut-Canada, jusqu'à ce qu'on ait rendu justice à la partie inférieure de la Province. " On peut dire que c'est en grande partie à l'attitude énergique prise par M. Taché, pendant cette session, que sont dues les grands travaux publics qui furent entrepris plus tard dans le bas du fleuve Saint-Laurent.

Le discours de M. Dewitt complétait les renseignements fournis par M. Taché. " Ce vieux et respectable financier, disait le *Journal de Québec*, ce champion des libertés populaires, cet homme qui a rendu tant de services au pays par son travail éclairé et consciencieux, " a jeté " un nouveau lustre sur ses vieilles et utiles années. "

Un des items du budget, qui suscitèrent les plus vives réclamations de la part de l'opposition, fut l'affectation d'une somme de £40,000 pour indemniser ceux qui avaient subi des pertes par l'insurrection de 1837-38, dans le Haut-Canada. M. Lafontaine prétendit qu'on ne devait pas indemniser les Haut-Canadiens, sans indemniser en même temps les habitants du Bas-Canada, qui avaient souffert pour la même cause et dans les mêmes circonstances. Après une discussion animée, cet amendement de M. Lafontaine fut rejeté par 42 voix contre 30.